



C'est la mesure phare que vient de prendre Mgr Samuel Kléda dans une circulaire.

Selon cette dernière « Les célébrations liturgiques publiques, en semaine comme les dimanches, sont suspendues pendant ce temps de crise sanitaire ». En outre, Cette mesure va s'appliquer tout le temps que la crise sanitaire va durer. Par conséquent, elle n'est pas circonscrite à une période de 15 jours, contrairement aux mesures gouvernementales.

La mesure concerne aussi l'ensemble des messes dans les différentes paroisses de l'Archidiocèse de Douala. Les messes continueront à être célébrées par les prêtres aux heures habituelles. Mais se feront sans le public. « Les prêtres continueront cependant de prier et de célébrer les messes, chaque jour aux heures prévues, aux intentions des fidèles; les fidèles laïcs, qui sont ainsi priés de rester chez-eux, peuvent célébrer le chemin de croix et d'autres dévotions en famille ».